

## URBANISME

### AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme introduite par **Madame Justine CHARLES** Rue du Tour, 159 à 7301 Hornu pour exécuter sur le bien sis à **Rue du Passe-Tout-Outre 5 à 7340 Colfontaine**, et cadastré **01 A 40 K** les travaux suivants : **Pose de clôtures en béton et d'un portail.**

Le projet présente les caractéristiques suivantes :

**Le projet s'écarte du Schéma d'Orientation Local pour les motifs suivants :**

**Pose d'une clôture en plaques de béton imitation pierres en zone de voirie affectée aux piétons.**

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 22/03/2021 au 06/04/2021 au collège communal**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Commune de Colfontaine, Place de Wasmes, 22 à 7340 Colfontaine

Le dossier peut être consulté au Carré Communal Yvon Biefnot (Service Urbanisme), rue du Pont d'Arcole n°14 à 7340 COLFONTAINE, uniquement sur rendez-vous en téléphonant, 24h00 à l'avance, au 065/88 73 40 :

- du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00
- Le mardi de 16h00 à 20h00
- Le mercredi de 14h00 à 16h00

***Les bureaux seront fermés le lundi 05/04/2021***

Des explications sur le projet peuvent être obtenues pendant la durée de l'annonce de projet auprès du service Urbanisme, rue du Pont d'Arcole n°14 à 7340 COLFONTAINE.

Le présent avis est affiché au plus tard 5 jours avant la période durant laquelle les réclamations et observations peuvent être envoyées au Collège communal et ce pour une durée de 3 semaines.

A Colfontaine, le 16/03/2021

Le Directeur général,

(s) D. BLANQUET

Pr le Bourgmestre,  
L'Echevin délégué,  
(s) M. MESSIN  
Echevin de l'Urbanisme